



Procès-verbal de la 228^e assemblée générale tenue le 28 mai 2024 à 18h au local 2-52-101

Présences : **50 présences**

Ordre du jour

1. Nomination à la présidence de l'assemblée	2
2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres	2
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.....	2
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la 227^e assemblée générale tenue le 24 avril 2024	2
5. Information.....	2
5.1 CRT	2
5.2 Négociation et signature	3
6. Élections (suite et fin).....	3
6.1 Nomination d'un.e présidente ou président d'élection, d'un.e secrétaire d'élection et de 2 scrutatrices ou scrutateurs	3
6.2 Élections aux comités institutionnels.....	3
6.2.1 Résolutions départementales à entériner.....	3
6.2.1 Autres postes à combler	4
6.3 Nominations sur les comités syndicaux.....	6
7. Augmentation du FRS	7
8. Politique de protection des renseignements personnels	10
9. Divers	10
10. Levée de l'assemblée.	11

Les membres ont été invité.es à manger de la pizza et à jaser avant l'AG à compter de 17h afin de souligner la fin de l'année scolaire.

Puis, Mathieu Poulin-Lamarre ouvre l'assemblée. Evelyne Letendre, Mathieu Poulin-Lamarre et Josée Morais lisent un mot de départ pour Jean-Luc Filion, qui termine son mandat bientôt et dont ce sera la dernière AG à titre de VP aux relations de travail. Les membres du SPECS saluent son travail par une ovation debout et des applaudissements nourris.

1. Nomination à la présidence de l'assemblée

Résolution 228.1

« Il est proposé de nommer Jolyane Arsenault à la présidence d'assemblée. »

Mathieu Poulin-Lamarre propose et Julie Roy appuie.

Adoptée à l'unanimité.

2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres

Aucun nouveau membre à accepter.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 228.2

« Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. »

Catherine Ladouceur propose et François Théorêt appuie.

Adoptée à l'unanimité.

4. Lecture et adoption du procès-verbal de la 227^e assemblée générale tenue le 24 avril 2024

« Que les membres du SPECS adoptent le procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 24 avril 2024 tel que présenté. »

Jean Fradette propose et Michèle Le Risbé appuie.

Adoptée à l'unanimité.

5. Information

5.1 CRT

Jean-Luc Filion mentionne que le dernier CRT de l'année aura lieu demain.

Il aborde la question du travail pendant les vacances, lorsque les patrons demandent à quelqu'un d'effectuer des tâches comme participer à un comité de sélection. Il existe la clause 6-1.08 qui prévoit un taux de rémunération lors des jours fériés ou des jours de vacances. La clause n'a jamais vraiment été appliquée, la direction utilisant plutôt le taux unique. Les membres sont invité.es à demander l'application de cette clause au besoin.

Jean-Luc mentionne le travail d'Evelyne Letendre et d'Étienne Marouseau dans un dossier de grief touchant la demi-journée de grève du 6 novembre dernier. L'exécutif du SPECS a effectué un travail basé sur l'hypothèse selon laquelle la paie de certains membres avait été trop coupée. Les horaires des quelques 515 membres ont été inspectés et des situations problématiques ont été trouvées. La direction a accepté de faire droit au grief. C'est un gain important. Certaines personnes recevront donc éventuellement un remboursement pour une ou des heures coupées en trop.

La semaine dernière, le CRT des ouvertures de postes et des charges annuelles a eu lieu. 44 postes ont été annoncés ainsi que 31 charges annuelles de remplacement. Ce serait un record selon la direction. Trois facteurs expliquent les nombreux postes : augmentation de la population étudiante, retraite nombreuses et postes qui reviennent chez les non-permanent.es. D'autres postes pourraient ouvrir d'ici le 30 septembre. Une proposition a été faite à la partie patronale, qui tient compte seulement de la plus petite session dans ses calculs, afin qu'elle tienne compte de la moyenne annuelle si l'écart entre les deux sessions est minime.

5.2 Négociation et signature

Michèle Le Risbé rappelle qu'elle a dit à de multiples reprises que la signature de la convention collective était imminente depuis le mois d'avril. On croit que le moment approche, la FNEEQ a envoyé des informations cette semaine disant que les travaux avancent mieux. Michèle mentionne l'état des travaux aux autres tables. Le but est que tous les membres du Front commun signent en même temps. Elle rappelle que les augmentations salariales deviennent effectives dès la signature de la convention et que la rétroaction devra être versée dans les 120 jours suivant la signature. Toutefois, elle souligne que les employé.es du Service de la paie vont aussi prendre des vacances, ce qui pourrait retarder les processus.

6. Élections (suite et fin)

6.1 Nomination d'un.e présidente ou président d'élection, d'un.e secrétaire d'élection et de 2 scrutatrices ou scrutateurs

Résolution 228.3

« Que Jolyane Arsenault assure la présidence d'élection, qu'Evelyne Letendre en assume le secrétariat et que Gino Dubé et Claudine Desautels agissent à titre de scrutateur et scrutatrice. »

Catherine Ladouceur propose et Noémie Darveau appuie.

Adoptée à l'unanimité.

6.2 Élections aux comités institutionnels

On rappelle aux membres que les comités en élection cette année sont ceux qui sont en élections aux années paires (sauf exception de postes vacants à combler ou de remplacements).

6.2.1 Résolutions départementales à entériner

I-13 : Comité consultatif des arts et de la culture : cinq mandats de deux ans

2. Langues modernes :

Procès-verbal de la 9e réunion - 2024-03-14

Département de Langues modernes

Cégep de Sherbrooke

« La participation des membres est sollicitée. Sheila Concha Delgado et Laurence Morin démontrent leur intérêt. Marc Tousignant les propose, Anick Vallée appuie.

Sheila Concha Delgado est élue. Laurence Morin pourra agir à titre de substitut. »

Proposée par Josée Morais

Appuyée par Steve McKay

Adoptée

3. Musique :

« Notre assemblée a reconduit le mandat de **Michèle Gagné** pour une autre année, comme représentante au Comité consultatif des arts et de la culture. »

Proposée par Sophie Hébert

Appuyée par Caroline Fontaine

Adoptée

I-14 : Comité éthique de l'utilisation des animaux : deux mandats de deux ans

2. Gestion et technologies d'entreprise agricole :

*« Nous avons adopté en assemblée départementale, le 10 mai dernier, que la représentante de notre département pour ce comité sera **Hélène Beaumont**. »*

Proposée par Sylvain Charbonneau
Appuyée par Claudine Desautels
Adoptée

Santé animale (remplacement)

« Lors de leur réunion du 2 mai 2024, les membres du département Techniques de santé animale ont appuyé à l'unanimité la proposition suivante :

*Que **Susie Lépine** agisse à titre de représentante enseignante vétérinaire de la discipline Techniques de santé animale sur le comité d'éthique de l'utilisation des animaux pour un mandat d'un an, soit pour l'année 2024-2025. Susie remplace ainsi Martine Nadeau qui avait été nommée initialement sur ce comité jusqu'à la fin de l'année 2024-2025. »*

Proposée par Jean Fradette
Appuyée par Julie Dionne
Adoptée

I-15 : Comité biosécurité : deux mandats de deux ans

« Lors de leur réunion du 2 mai 2024, les membres du département Techniques de santé animale ont appuyé à l'unanimité la proposition suivante :

*Que **Jean-Pierre Roy** agisse à titre de représentant enseignant de la discipline Techniques de santé animale sur le comité de biosécurité pour un mandat de deux ans, soit pour l'année 2024-2025 et pour l'année 2025-2026. »*

Proposée par Diane Lafrance
Appuyée par François Théorêt
Adoptée

6.2.1 Autres postes à combler

I-02 : CÉ (Commission des études) – un mandat d'un an en remplacement de Michèle Le Risbé

Base individuelle, pour le personnel enseignant (jusqu'en juin 2025)

Ouverture de la période de mise en nomination.

Annissa Laplante propose Steve McKay. Il refuse.

Steve McKay propose Jean Fradette. Il accepte.

Fermeture de la période de mise en nomination.

Jean Fradette est élu par acclamation.

I-05 : Comité perfectionnement : un mandat de deux ans

Ouverture de la période de mise en nomination.

Steve McKay se propose.

Fermeture de la période de mise en nomination.

Steve McKay est élu par acclamation.

I-08 : Comité consultatif de la recherche : un mandat de deux ans

Ouverture de la période de mise en nomination.

Une procuration en bonne et due forme a été reçue pour Olivier Domingue.

Fermeture de la période de mise en nomination.

Olivier Domingue est élu par acclamation.

I-11 : Comité de sélection des projets d'innovation pédagogique :

Ouverture de la période de mise en nomination.

Aucune candidature reçue.

Fermeture de la période de mise en nomination.

I-13 : Comité consultatif des arts et de la culture : cinq mandats de deux ans (suite – mandat sans résolution départementale à entériner)

5.1 représentant du secteur technique autre qu'artistique :

Ouverture de la période de mise en nomination.

Karmen Bédard se propose.

Fermeture de la période de mise en nomination.

Karmen Bédard est élue par acclamation.

7. 1 représentant du secteur préuniversitaire autre qu'artistique : (élections aux années impaires)

Poste vacant (remplacement – mandat d'un an)

Personne ne se présente.

NOUVEAU - I-24 Comité paritaire sur la plage horaire commune – Deux mandats de deux ans

Le comité aura deux mandats principaux :

1. Une fois par année, proposer une répartition des différents blocs d'activités pour chaque semaine du calendrier scolaire.
2. À la lumière des échos recueillis, des difficultés rencontrées et des succès obtenus, proposer des améliorations pour rendre ce projet pilote le plus bénéfique possible pour la communauté collégiale.

Nombre de rencontres : environ 4 par année

Composition du comité :

- Deux personnes enseignantes;
- Deux personnes étudiantes;
- Un membre du personnel de soutien;
- Un membre du personnel professionnel;
- La direction des affaires étudiantes, communautaires et internationales
- Une personne représentant la direction des études;
- La direction adjointe de l'organisation scolaire, du registrariat et de l'aide pédagogique.

Ouverture de la période de mise en nomination.

Julie Dionne se propose.

Laurent Côté se propose.

Fermeture de la période de mise en nomination.

Julie Dionne et Laurent Côté sont élu.es par acclamation.

6.3 Nominations sur les comités syndicaux

Comités ouverts à la participation de toutes et tous sans limite quant au nombre de personnes. Mandats d'un an, renouvelables annuellement.

On invite les membres du SPECS à se proposer, à s'impliquer dans les divers comités. Evelyne Letendre, secrétaire du SPECS, mentionne qu'il faudrait mettre la liste à jour. Elle invite donc les membres à vérifier si leur nom apparaît dans les comités auxquels ils et elles participent. Elle invite les membres à lui écrire pour mentionner des erreurs dans la liste ou pour ajouter leur nom dans un comité.

Syndical-04 : Comité précarité

Membre actuellement sur ce comité : Lucas Deschênes

Syndical-05 : Comité environnement

Membres actuellement sur ce comité :

- Clémence Trudel
- Fabien Burnotte

- Mathieu Poulin-Lamarre
- Valérie Boisvert

Syndical-06 : Comité femmes

Membres actuellement sur ce comité :

- Catherine Ladouceur
- Annissa Laplante
- Les femmes de l'exécutif du SPECS

Syndical-07 : Comité PÉR (Programme d'étudiants réfugiés)

Membres actuellement sur ce comité :

- Maria Chelkowska
- Jean Fradette
- Rachel Mayrand
- Christophe Allaire-Sévigny

Syndical-08 : Comité LGBTI et alliés

Aucun membre actuellement sur ce comité

Syndical-09 : Comité école et société

Membres actuellement sur ce comité :

- Jean Fradette

Syndical-10 : Comité de mobilisation

Membres actuellement sur ce comité :

- Catherine Ladouceur
- Geneviève Charest
- Noémie Darveau

Syndical-11 : Comité interculturelité, discrimination systémique au travail et éducation

Membres actuellement sur ce comité :

- Michèle LeRisbé
- Mikhael Kowalak

7. Augmentation du FRS

Josée Morais et Étienne Marouseau font un rappel des informations présentées pendant la session (CIDS, QLP et deux dernières AG). Josée Morais rappelle le fonctionnement du fonds de défense. Elle rappelle les montants du fonds avant et après la grève de l'automne. Il reste actuellement 151 726 \$ (donc 41 726 \$ pour les indemnités puisqu'il faut garder 110 000 \$ dans le compte). Elle rappelle la cotisation syndicale actuelle de 1,65 %, dont 0,05 % est versé au FRS. Cela représente environ 1,49 \$ par paie individuelle. Elle présente ensuite un tableau qui évalue le montant qui pourra être amassé pour le FRS d'ici à la prochaine négociation en 2028. Avec les augmentations salariales et la cotisation actuelle, le montant disponible pour les indemnités en 2028 sera de 142 992,80 \$. Elle présente ensuite la proposition d'augmentation de la cotisation qui mènerait à 0,15 % la cotisation au FRS (option de tripler),

ce qui permettrait d'amasser un montant de 332 580,80 \$ disponible pour les indemnités. Ensuite, Étienne Marouseau présente un tableau qui expose le scénario pour l'échelon 17, à titre d'exemple. On rappelle que 850 \$ ont été versés en moyenne cette année par le fonds de défense aux membres qui ont fait toutes les journées de grève. On rappelle aussi que les prochaines négociations ne seront pas nécessairement plus faciles que celle-ci.

Josée et Étienne présentent aussi le tableau des différents scénarios possibles (doubler, tripler ou quadrupler).

Mathieu Poulin-Lamarre présente la recommandation 1 :

Recommandation 1

- Considérant le fait que l'argent placé dans le FRS ne constitue pas une dépense, mais plutôt un investissement ;
- Considérant qu'il est important d'être solidaires et de laisser aux futures personnes enseignantes un FRS en santé afin qu'elles puissent en bénéficier en temps de grève tout comme nous en avons bénéficié cet automne ;
- Considérant l'augmentation du coût de la vie qui fera en sorte que les sommes présentes dans le fonds ne vaudront plus la même chose en 2028 ;
- Considérant la possibilité que la prochaine négociation soit aussi difficile sinon plus difficile que celle que nous venons de vivre ;

Il est recommandé :

« - Que la cotisation syndicale augmente de 0,10 %, passant de 1,65 % à 1,75 % du salaire brut, afin de financer le Fonds de résistance syndicale.

- Que le financement du FRS soit rediscuté par l'AG à la signature de la prochaine convention collective (2028) ;
- Que l'exécutif continue d'évaluer toutes les autres options permettant de renflouer le FRS. »

Proposée par Mathieu Poulin-Lamarre

Appuyée par Julie Dionne

On rappelle que les cotisations syndicales donnent droit à un crédit d'impôts et que les indemnités reçues lors des grèves sont non imposables.

Des membres suggèrent de quadrupler la cotisation.

Un amendement est proposé :

« Quadrupler la cotisation, donc changer dans la proposition les chiffres 0,1 % par 0,15 % et 1,75 % par 1,80 %. »

Amendement proposé par Mikhael Kowalak

Amendement appuyé par Tarik Rahem

On demande à l'exécutif d'expliquer pourquoi il a proposé de tripler la cotisation plutôt que de proposer de la quadrupler. On mentionne que l'exécutif souhaitait l'adhésion du maximum des membres. Les commentaires reçus permettaient de comprendre que les gens souhaitaient l'augmentation, mais la hauteur voulue ne semblait pas la même pour tous.

Des commentaires sont émis et des questions sont posées. Des membres considèrent que de quadrupler la cotisation serait exagéré et soutiennent qu'il faut avoir une tolérance au risque en cas de grève. D'autres considèrent que le montant à payer par paie est vraiment minime et que cela vaut la peine. On souligne qu'il faudra soutenir les précaires qui seront là en 2028 si on souhaite que le mouvement de grève soit possible. Certains affirment qu'il est peut-être préférable d'opter pour l'option médiane, soit de tripler, entre autres pour éviter de la grogne chez les collègues absent.es lors de l'AG.

Les membres sont prêt.es à passer au vote.
L'amendement est adopté à la majorité.

Le vote secret est effectué sur la proposition ainsi amendée :

Résolution 228.4

Considérant le fait que l'argent placé dans le FRS ne constitue pas une dépense, mais plutôt un investissement ;

- Considérant qu'il est important d'être solidaires et de laisser aux futures personnes enseignantes un FRS en santé afin qu'iels puissent en bénéficier en temps de grève tout comme nous en avons bénéficié cet automne ;
- Considérant l'augmentation du coût de la vie qui fera en sorte que les sommes présentes dans le fonds ne vaudront plus la même chose en 2028 ;
- Considérant la possibilité que la prochaine négociation soit aussi difficile sinon plus difficile que celle que nous venons de vivre ;

Il est recommandé :

« - Que la cotisation syndicale augmente de 0,15 %, passant de 1,65 % à 1,80 % du salaire brut, afin de financer le Fonds de résistance syndicale.

- Que le financement du FRS soit rediscuté par l'AG à la signature de la prochaine convention collective (2028) ;
- Que l'exécutif continue d'évaluer toutes les autres options permettant de renflouer le FRS. »

Adoptée à la majorité

Une proposition de destruction des bulletins de vote est mise au jeu :

Résolution 228.5

« Que le SPECS détruise les bulletins de vote 7 jours après la tenue de l'AG. »

Proposée par Mathieu Poulin-Lamarre

Appuyée par Julie Dionne

Adoptée à l'unanimité

8. Politique de protection des renseignements personnels

Jean-Luc Filion rappelle que la loi sur la protection des renseignements personnels (loi 25) a changé et exige que les entreprises se dotent d'une politique. Le SPECS doit donc se soumettre aux mêmes obligations. Il rappelle que des travaux sont commencés depuis plusieurs mois dans ce dossier, travaux auxquels Julie Dionne, Evelyne Letendre, Étienne Marouseau et lui-même ont participé.

Jean-Luc Filion rappelle les éléments essentiels de la politique présentée par le SPECS en ce qui concerne la collecte des renseignements personnels, l'utilisation et la communication des renseignements personnels, la conservation des renseignements personnels ainsi que la destruction des renseignements personnels. Il mentionne aussi ce qui se produira en cas d'incident de confidentialité et le registre qui sera mis en place. La personne responsable de l'application de la politique sera la personne élue à la présidence du SPECS, actuellement Mathieu Poulin-Lamarre.

La politique a été transmise aux membres avec le rappel quelques jours avant l'AG, ils ont donc été en mesure de la lire avant l'assemblée.

Jean-Luc Filion présente la recommandation 2 :

Recommandation 2

Résolution 228.6

« - *Que le SPECS adopte la Politique de protection des renseignements personnels préparée par les membres de l'exécutif et présentée en assemblée générale.*

- *Que cette politique soit mise en application au cours de l'automne 2024. »*

Proposée par Jean-Luc Filion

Appuyée par Laurent Côté

On félicite le SPECS pour cette présentation et pour ce travail fastidieux.

Quelques questions sont posées sur le processus et sur la politique.

On mentionne que les documents fournis par la FNEEQ ont servi de modèle pour l'élaboration de cette politique. La conseillère syndicale de la FNEEQ a aussi répondu à certaines questions et a révisé le document. De plus, la Commission d'accès à l'information est l'organisme chargé de vérifier la conformité et l'application d'une telle politique.

On précise qu'une directive devra être élaborée et que certains changements devront être mis en place au SPECS, d'où la deuxième partie de la proposition.

Adoptée à l'unanimité

9. Divers

Aucun point.

10. Levée de l'assemblée.

Résolution 228.7

« L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé de lever l'assemblée à 19h57. »

Jean-Christophe Dominique propose et Joannie Roberge appuie.

Proposée par Sylvain Charbonneau

Appuyée par Annissa Laplante

Adoptée

Jolyane Arsenault, présidence d'assemblée

Mathieu Poulin-Lamarre, président

Evelyne Letendre, secrétaire